



## Ma propriétaire me fait payer ses travaux avec ma caution

Par **theophane**, le **10/05/2009** à **11:02**

Bonjour,j'ai loué 39 mois un appartement dans le 15eme à PARIS.Le 22 MARS j'ai rendu les clés de ce dernier,après avoir établi l'état des lieux de sortie avec ma propriétaire;état des lieux signés par nous deux et sans divergences apparentes...Or 3 semaines plus tard elle me fit part de son intention de me garder ma caution de 1620euros: motif , le plafond de la cuisine à savoir 9metres carrés...plafond en effet cloqué car pendant 39 mois j 'y ai cuisiné sans véritable hotte aspirante certes il y avait une vmc mais dans un placard...

De plus le plafond est bas 2metres car c'est un duplex...

D'autre part le ballon d'eau chaude a fui à l'étage; négligence de ma part je ne m'en suis rendu compte que peu de temps avant de quitter les lieux;par conséquent elle profite de ma soi disant négligence pour me facturer la réfection du plafond se protégeant derrière une attestation de son plombier disant que le ballon était percé depuis longtemps créant un dégât des eaux interne à l'appartement à savoir le plafond de la cuisine.

pour ma part je m'y oppose car si tel était le cas je pense que la fuite du ballon électrique aurait causé des dommages électriques...

mes questions?

ma propriétaire peut elle m'imputer de ces travaux de remise en état?

SI OUI n'aurait elle pas du m'aviser avant des devis et non des factures?

Pouvait elle faire les travaux sans mon accord?

MERCI D AVANCE